

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 9 octobre 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 9 octobre 2020.

- Le prix de l'essence restera le même.
- Le prix du mazout de chauffage et du diesel augmentera de 1,7 cent le litre respectivement.
- Le prix du propane augmentera de 0,7 cent le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 0,4 cent le litre pour Island Petroleum, et de 0,6 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum. Il restera le même pour Superior Propane.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 100,7 et 101,9 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 99,4 et 100,5 cents le litre.

Le prix maximum du mazout de chauffage sera de 70,1 cents le litre.

Le prix maximal du propane se situera entre 71,0 et 71,8 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 16 octobre 2020.